

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Recu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID: 013-200035087-20230310-17_2023-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 2 MARS 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 2 mars 2023, à dix-huit heures trente, de Communauté de TERRE DE PROVENCE Conseil AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni en salle de la Bastide à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 février 2023.

DÉPARTEMENT DES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 17/2023

Objet : Désignation des membres de la commission Pluvial

PRÉSENTS:

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric. Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique. Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles (absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane), CHEILAN François (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la commune de Châteaurenard : JARILLO Adélaïde (absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina).

Pour la commune de Noves : LANDREAU Edith (absente ayant donné pouvoir à FERRIER Pierre).

Pour la commune d'Orgon : YTIER CLARETON Angélique (absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge).

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves (absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile). Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (absente ayant donné à Daniel ROBERT).

Secrétaire de séance : GAVANON Michel

Mme la Présidente expose que par délibération en date du 17 septembre 2020, le Conseil Communautaire a désigné les conseillers communautaires et municipaux membres des commissions thématiques de Terre de Provence Agglomération.

Suite au décès de Monsieur Louis VICO, conseiller municipal de la commune de Graveson, il est nécessaire de modifier la représentation de la commune de Graveson au sein des deux commissions thématiques dans lesquelles il siégeait : la commission Pluvial et la commission Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil communautaire de désigner Monsieur Lionel LLOBET pour siéger au sein de la commission Pluvial.

Après exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Recu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023



ID: 013-200035087-20230310-17_2023-DE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1,

VU les délibérations n° 102/2020 en date du 17 septembre 2020, n° 130/2020 en date du 19 novembre 2020, n°122/2022 en date du 15 septembre 2022 et n° 161/2022 en date du 17 novembre 2022 désignant les membres de la commission Pluvial,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a retenu par délibération 98/2020 du 17 septembre 2020 le principe de composition suivant : un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée,

CONSIDÉRANT que suite au décès de Monsieur Louis VICO il est nécessaire de désigner un nouveau membre pour représenter la commune de Graveson au sein de la commission Pluvial,

DÉSIGNE Monsieur Lionel LLOBET pour la commune de Graveson pour siéger au sein de la Commission thématique sur le pluvial,

RAPPELLE la composition de la commission Pluvial issue de la modification du 2 mars 2023 :

BARBENTANE	BALDI Jean Marc
CABANNES	MOURGUES Gilles
CHÂTEAURENARD	SEISSON Jean-Pierre
EYRAGUES	Michel GAVANON
GRAVESON	LLOBET Lionel
MAILLANE	BOUISSON Jean-Jacques
MOLLEGES	FAURE Vincent
NOVES	FABRE Louis-Pierre
ORGON	DEVOUX Jean- Louis
PLAN D'ORGON	CLARETON Thierry
ROGNONAS	PICARDA Yves
SAINT-ANDIOL	ROBERT Daniel
VERQUIERES	TATON Robert

Membres en exercice: 42

Votants: 42

Votes pour : 42

Votes contre: 0

Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 2 mars 2023,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

Property